



MAIRIE de  
GENOUILLE  
86250

05.49.87.10.71

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Neuf Novembre à 20 Heures 30 ,  
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont  
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,  
Maire

**Présents** : , BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe,  
CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe,  
MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice,  
VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés :

Absentes : Sandra NIQUET, Christelle DELAGE

Secrétaire de séance : Jacques MORIN

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la compagnie d'assurances MAIF nous informant d'un rapprochement entre la MAIF et la SMACL qui se concrétise par la volonté de la MAIF de rassembler sa communauté de collectivités territoriales au sein de SMACL Assurances SA.

Il a été décidé d'effectuer une mise en concurrence entre plusieurs compagnies d'assurances.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de la compagnie d'assurances SMACL Assurances SA pour un montant total annuel de 4 617.27 €uros TTC
- Autorise le Maire à signer tout contrat et document s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus  
*Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,*  
A Genouillé, le 10 Novembre 2023

Le secrétaire  
Jacques MORIN

Le Maire,  
Jean-Guy VALETTE



**Nombre de Conseillers :**  
en exercice : 14  
présents :  
votants :

Date de la Convocation :  
3 Novembre 2023  
Date affichage de la  
convocation  
3 Novembre 2023

**OBJET**  
Délibération n°42 /2023  
Assurances  
\*\*

AR Prefecture

086-218601045-20231109-D42\_2023-DE  
Reçu le 14/11/2023